

2009/1679 - ADHESION A L'ASSOCIATION «POUR MAGNELLI» DU  
MUSEE DES BEAUX-ARTS (DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, est constituée d'amis du peintre, d'historiens de l'art, de conservateurs, de directeurs de galeries et de collectionneurs.

Conformément au souhait de Mme Magnelli, son épouse, elle a pour mission de mieux faire connaître l'œuvre de l'artiste.

L'une des fonctions primordiales de cette association est l'exercice par son président du droit moral relatif à l'œuvre d'Alberto Magnelli.

Afin d'accomplir son dessein, l'Association promeut des actions en faveur de l'œuvre pour en assurer une plus large diffusion. C'est ainsi qu'elle participe financièrement à des expositions internationales, à des achats pour des collections publiques françaises et à la restauration ou la préservation et mise en valeur de certaines œuvres qui le nécessitent. Elle s'assure du respect des charges des donations faites aux institutions donataires françaises et italiennes.

L'Association soutient les travaux universitaires, les publications et les manifestations relatives à l'œuvre du peintre. Elle diffuse également toute information utile à une meilleure connaissance de cette œuvre particulière, expression d'un peintre florentin demeuré profondément attaché à son pays natal.

Le Musée des Beaux-Arts émet le souhait de souscrire une adhésion à cette association pour l'année 2009, dont le montant annuel est de 30 € ».

Ouï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

**DELIBERE**

1. L'adhésion à l'Association « Pour Magnelli » du Musée des Beaux-Arts est approuvée.

2. La dépense relative à cette cotisation, soit 30 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009 du service du Musée des Beaux-Arts, nature 6281 – fonction 322 - chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN